

# **Engagements en matière de services**

Service Commitments

## **Services d'administration des successions**

Estate Administration Services

Les services de succession et de fiducies personnelles du Public Guardian and Trustee (Bureau du tuteur et curateur public) formulent les engagements suivants en matière de services liés à l'administration de toutes les successions qui leur sont confiées.

1. Nous examinerons et déterminerons la nature des biens de la succession. Les actifs matériels connus seront sécurisés et placés sous notre contrôle dans les 15 jours suivant la réception de la demande et de l'avis de décès.
2. Nous donnerons les instructions nécessaires pour la recherche de créanciers dans les deux (2) semaines suivant la réception de l'autorisation de la Cour.
3. Nous nous mettons en contact avec les héritiers et bénéficiaires avérés pour les informer des éléments d'actif et de passif de la succession. Nous indiquerons les étapes à suivre et les délais estimés jusqu'à la répartition des biens, et fournirons une copie de nos engagements en matière de services (si un tel document ne leur a pas déjà été fourni) dans un délai de quatre (4) semaines après avoir obtenu l'approbation de l'identité des héritiers ou, s'il s'agit d'un testament, des bénéficiaires.
4. Nous nous assurerons de préparer et de remplir toutes les déclarations de revenus nécessaires, dans les délais prescrits.
5. Nous enverrons toutes les décharges, un rapport comptable complet ainsi que l'état de la répartition de la succession dans un délai de trois (3) semaines suivant l'approbation de l'état de la répartition.
6. Nous procéderons à la répartition de la succession entre les héritiers ou les bénéficiaires dans les trois (3) semaines suivant la réception de toutes les décharges signées, mentionnées ci-dessus, et la fin des recherches en matière fiscale, y compris la réception de l'acquit des autorités fiscales.

*Si des circonstances exceptionnelles nous empêchaient de respecter l'un de nos engagements en matière de services, les héritiers ou les bénéficiaires avérés en seraient avertis immédiatement.*